



## PREPARATION AU DEPART

### Démarches administratives

#### Placement au civil

Deux types de placements sont possibles:

- si le jeune est déjà confié à l'Aide Sociale à l'Enfance par le Juge pour Enfants : le service prescripteur se rapproche de l'inspecteur A.S.E. ou du délégué territorial et soumet à signature la convention d'accueil de *Média Jeunesse Séjours de Rupture*.

- si le jeune est confié à *Média Jeunesse Séjours de Rupture* dans le cadre d'un placement direct : le service prescripteur doit se rapprocher du magistrat suivant le jeune pour obtenir une Ordonnance Provisoire de Placement ou un Jugement en Assistance Educative confiant le jeune à *Média Jeunesse Séjours de Rupture*. L'intitulé suivant doit figurer sur l'O.P.P. : « ...est confié à *Média Jeunesse Séjours de Rupture* pour un séjour de 4 mois incluant une prise en charge en France et au Sénégal/Maroc ». Un délai d'appel de 10 jours doit être respecté entre l'émission de l'O.P.P. et le placement à *Média Jeunesse Séjours de Rupture*.

**Un accord de financement (convention d'accueil signée ou attestation de prise en charge du département) devra impérativement nous être adressé 15 jours avant le départ du jeune. Sans cet engagement préalable du département, nous ne pourrons faire aboutir le dossier.**

#### Passeport

Les démarches d'obtention du passeport doivent être finalisées. Attention, elles peuvent parfois être longues et il est important de les anticiper car bien évidemment, le départ n'est pas envisageable sans passeport.

#### Visa

Les mineurs français n'ont pas besoin de visa pour pénétrer au Sénégal ou au Maroc : une autorisation de séjour de 3 mois leur est délivrée par les autorités locales lors de leur passage en douane à l'aéroport de destination. Les demandes de prolongations se font auprès des autorités locales. Pour les mineurs étrangers, le visa doit être obtenu auprès de l'Ambassade du Sénégal ou du Maroc.

#### Billet d'avion

*Média Jeunesse Séjours de Rupture* se charge de retirer le billet d'avion qui sera mis à disposition lors de l'embarquement à l'aéroport (billet électronique), sur présentation du passeport du jeune. Dans tous les cas, un plan de vol est faxé/mailé au service prescripteur dès la réservation du billet, ainsi que le billet électronique.



## Démarches médicales

### Consultation d'avant départ

Le jeune doit rapidement consulter son médecin traitant dès la décision du départ entérinée, afin de préparer le séjour à l'étranger (vaccinations, certificat médical, traitements médicamenteux).

### Vaccinations

Les vaccinations du jeune doivent être mises à jour (DTP, hépatite B, ROR). Pour les jeunes se rendant au Sénégal, le vaccin contre la fièvre jaune (maladie mortelle) est obligatoire. Il faut le prévoir au minimum 10 jours avant le départ : il s'agit d'une seule injection faite uniquement dans un centre de vaccinations international.

Au Maroc comme au Sénégal, les vaccinations contre les maladies suivantes sont également fortement recommandées, au regard de la nature de la prise en charge proposée (immersion totale dans les sociétés d'accueil, séjours ponctuels en zone rurale, durée du séjour) : typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, rage.

### Certificat médical

*Média Jeunesse Séjours de Rupture* fournit un certificat médical type à faire remplir par le médecin traitant (dossier médical).

### Traitement antipaludique

Le médecin traitant doit prescrire un traitement antipaludique pour les jeunes se rendant au Sénégal.

### Traitements supplémentaires

Les jeunes suivant un traitement avant leur départ devront être en possession d'un stock suffisant de médicaments pour les 4 mois du séjour. L'ordonnance prescrivant le traitement est obligatoire, notamment lors du passage en douane. Dans le cas d'un traitement à base d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs, le service prescripteur devra informer de façon précise *Média Jeunesse Séjours de Rupture* sur la quantité de médicaments que le jeune emporte avec lui, afin d'éviter toute utilisation détournée.

### Suivi médical

*Média Jeunesse Séjours de Rupture* organise en Afrique un suivi médical individualisé de chaque jeune accueilli, via des visites médicales mensuelles obligatoires dans des établissements de soins répondant aux critères occidentaux et par le biais de médecins urgentistes. Les jeunes passant par notre site d'accompagnement au retour de Saint Arnoult en Yvelines effectuent à leur retour en France une visite médicale de contrôle à l'Institut Pasteur de Paris. Nous tenons à votre disposition, si nécessaire, les coordonnées des professionnels de santé partenaires de Média Jeunesse, en France comme en Afrique.



## Travail éducatif

Il est important, lors des jours et semaines précédant le départ que le service prescripteur puisse continuer à aider le jeune à mettre du sens sur son séjour et lui témoigne une attention accrue: en effet, le départ pour un pays inconnu est fortement anxiogène et le jeune aura sans doute besoin de tout le soutien de l'équipe éducative pour être rassuré et sentir que son départ ne s'apparente pas à un désengagement de l'équipe, phénomène fréquent. De plus, les préparatifs inhérents au départ (démarches administratives, médicales, achats, etc.) sont un espace intéressant de partage et d'échange, un support efficace pour (re)créer du lien.

## Préparation des bagages

Il est important que le jeune soit bien équipé pour son départ : vêtements adaptés au climat africain, maillot de bain, nécessaire de toilette, etc. (voir fiche de trousseau en annexe).

Une attention toute particulière doit être apportée à la préparation des bagages: en effet, beaucoup de jeunes ne sont pas suffisamment informés de la législation en vigueur, certains pouvant même prendre le risque de voyager avec des produits stupéfiants.

**Il est du devoir des référents sociaux ou des parents de vérifier méticuleusement le contenu des bagages, affaires, sacs, vêtements du jeune avant son départ : la possession par le jeune de substances ou objets prohibés lors du passage en douane pourrait avoir des conséquences dramatiques.**



## Récapitulatif des pièces et documents à fournir

En prévision du départ, un certain nombre de documents est à fournir :

- Dossier médical**, y compris les 2 annexes (certificat médical et lettre d'engagement)
- Autorisation parentale**
- Contrat de séjour** s'il n'a pas été signé lors de l'entretien d'admission
- Attestation carte vitale/CMU**. Les jeunes détenteurs d'une carte vitale personnelle doivent être en sa possession lors de l'admission à *Média Jeunesse Séjours de Rupture*. Pour les autres, une photocopie de la Carte Vitale des parents ou du représentant légal est demandée.
- Copie du carnet de vaccinations**

**Les originaux ainsi que le carnet de santé doivent être confiés au jeune qui les remettra à l'équipe éducative de *Média Jeunesse Séjours de Rupture* lors de son arrivée au sein de la structure africaine. Une copie des documents et les photos d'identité doivent être adressées au service des admissions.**